



*Cercle de la Voile de Paris*  
1858

**AVIS DE COURSE**

***Coupe "LA PATACHE"***

**Grade :** *Soling et Intersérie quillards - grade 5 C*  
**Date :** *4 octobre 2015*  
**Lieu :** *La Seine : Plan d'eau de MEULAN (Yvelines)*  
**Autorité Organisatrice :** **CERCLE DE LA VOILE DE PARIS**  
**Tél. : 01 34 74 04 80 – Fax. : 01 34 92 74 20**

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à : tous les bateaux de la série **Soling et de l'Intersérie Quillards Voile Légère**.
- 3.2 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - en cas de contrôle, le certificat de jauge ou le certificat de mesure du bateau.

**4. DROITS A PAYER** - Les droits requis sont : néant.

**5. PROGRAMME**

- 5.1 - **Inscription** se fait, obligatoirement, sur le **Bulletin d'inscription à la régata, ci-joint, à adresser impérativement, par retour de mail, à Marie-Thérèse Jourdas : [marie.jourdas@free.fr](mailto:marie.jourdas@free.fr), avant la date limite du jeudi 31 septembre 2015.**
- 5.2 - **Confirmation des inscriptions auprès du secrétariat** : Le dimanche **4 octobre 2015 de 9H15 à 10H00**.
- 5.3 - Jour de courses : **le 4 octobre : Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement à 11H00 précises.**
- 5.4 Remise des prix prévue, **après les courses.**

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et leur annexe seront disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche entre 9H15 et 10H00 et affichées selon la Prescription Fédérale.

**7. LES PARCOURS** - Les parcours seront construits de type « banane ».

8. **CLASSEMENT** : 1 course devra être validée pour valider la compétition.  
Classement **se fera, en temps compensé**, et selon la méthode « à minima ».

**9. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

